

PROVISOIRE

E/1999/SR.31  
4 août 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 31ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 19 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. VALDIVIESO (Colombie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET  
AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE SUIVANT : DÉVELOPPEMENT DE  
L'AFRIQUE : APPLICATION ET SUIVI COORDONNÉ DES INITIATIVES SUR LE  
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (suite)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-64484 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE SUIVANT : DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE : APPLICATION ET SUIVI COORDONNÉ DES INITIATIVES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (A/54/133-E/1999/79 et E/1999/104-S/1999/754) (suite)

Le PRÉSIDENT invite la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Fréchette, à s'adresser au Conseil, depuis New York, par vidéoconférence.

Mme FRÉCHETTE (Vice-Secrétaire générale) dit que l'Assemblée générale a invité les pays africains et leurs partenaires à recenser et à hiérarchiser les priorités de développement, à définir les responsabilités des uns et des autres et à convenir d'objectifs réalistes et mesurables. Cette tâche n'est pas simple, eu égard au grand nombre d'initiatives, de stratégies et de plans d'action adoptés tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Il ne s'agit donc pas d'élaborer une nouvelle initiative, mais d'assurer le suivi et la mise en oeuvre des activités convenues dans divers domaines, notamment : paix, gestion avisée des affaires publiques, éradication de la pauvreté et développement durable. Pour ce faire, il est essentiel de définir des objectifs mesurables, sans quoi les ressources considérables mobilisées par l'ONU en faveur du développement de l'Afrique continueront d'avoir un impact limité.

Il va sans dire que la réalisation des objectifs prioritaires susmentionnés exige une coordination sans faille. À la première réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique tenue à Nairobi au mois de mars précédent, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies sont convenus du caractère indispensable de la coordination au niveau national. Au sein de l'ONU, les principaux instruments de coordination sont les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement, qui ne sont pas incompatibles avec les mécanismes des autres partenaires du développement, notamment le cadre général de développement de la Banque mondiale. Au niveau régional, il est préférable que la coordination intervienne dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et que des objectifs concrets, précis et mesurables soient mis au point, comme c'est déjà

le cas dans le domaine de l'éducation. Cependant, les mécanismes de coordination importent moins que la volonté d'y recourir. À cet égard, il est encourageant de constater l'émergence d'un véritable esprit d'équipe, tant au Siège que sur le terrain, ce qui devrait accroître l'efficacité des activités des Nations Unies.

L'Afrique continue d'être une des priorités majeures de l'ONU, qui lui consacre 50 % de ses programmes d'aide. Malheureusement, une grande partie de ces ressources va aux opérations humanitaires, au détriment d'investissements et de programmes de développement cruciaux. En outre, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'accélérer la croissance économique en Afrique grâce au commerce et aux investissements, d'accroître les flux d'APD et d'alléger davantage la dette. Le Secrétaire général ne cesse de souligner que la tendance à la baisse de l'APD doit être inversée, étant donné que cette forme d'aide représente pour de nombreux pays, en particulier en Afrique, un complément essentiel aux efforts nationaux. En conclusion, Mme Fréchette espère que la session en cours du Conseil contribuera à mieux orienter l'action de l'ONU en Afrique.

Le PRÉSIDENT invite les participants à dialoguer avec Mme Fréchette.

M. TOIVIAINEN (Observateur de la Finlande) demande au nom de l'Union européenne dans quel cadre doit intervenir le type de coordination, dont il reconnaît l'importance primordiale, évoqué par Mme Fréchette : est-ce au sein du Groupe consultatif ou faut-il créer un nouveau mécanisme ?

M. MANGOELA (Lesotho) doute que tous les pays aient la capacité de coordonner véritablement la pléthore d'interventions du système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux. Quelle opinion s'est dégagée à la réunion de Nairobi mentionnée par Mme Fréchette au sujet du rôle que l'ONU peut jouer dans le renforcement d'une telle capacité des pays africains ?

M. KUMAMARU (Japon) se réjouit de voir l'ONU se préoccuper sérieusement de coordination mais estime essentiel d'étendre une telle coordination à l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). À cet égard, l'ONU envisage-t-elle de prendre la direction d'une telle coordination élargie ? Envisage-t-elle en outre de mieux coordonner ses activités sur le terrain avec celles de la Banque mondiale, notamment sous la forme de bilans

communs de pays et de stratégies communes de développement dans chaque pays africain ?

M. COLLINS (Observateur du Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'une coordination efficace est de toute évidence nécessaire si l'ONU veut apporter une aide efficace aux pays en développement. Cependant, l'essentiel est de savoir comment une telle coordination peut permettre de faire face aux problèmes structurels du sous-développement et de faire en sorte que l'homme de la rue bénéficie des fruits de la croissance.

M. BAHAMONDES (Canada) croit comprendre que les participants à la réunion de Nairobi ont évoqué la possibilité d'intégrer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre général de développement de la Banque mondiale dans l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Quelles seraient les principales incidences de l'harmonisation, voire de la fusion de ces deux programmes ? En ce qui concerne le suivi et l'évaluation systématiques des priorités, d'autres secteurs que l'éducation en ont-ils fait l'objet ?

Mme FRÉCHETTE (Vice-Secrétaire générale) répond qu'il ne s'agit pas de créer de nouveaux mécanismes de coordination, mais de mieux utiliser ceux qui existent déjà. Ces dispositifs répondent à la nécessité de mettre en oeuvre, en collaboration avec les pays bénéficiaires, un plan cohérent tenant compte des priorités et des contributions des différents partenaires. L'ONU est prête à être le fer de lance d'une telle coordination chaque fois que la situation s'y prête, c'est-à-dire lorsqu'il y a un représentant du Secrétaire général et une présence multinationale sur le terrain. Bien entendu, d'autres formules peuvent se révéler utiles, comme l'a prouvé le partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale, par exemple au Mozambique. L'essentiel est qu'il y ait un accord sur les objectifs à réaliser.

En décidant de confier la responsabilité primordiale de la coordination aux pays bénéficiaires eux-mêmes, l'ONU est consciente que certains d'entre eux n'ont pas la capacité d'assumer un tel rôle. À ces pays, elle peut apporter l'aide nécessaire, notamment en faisant appel au PNUD, qui dispose des moyens appropriés. Cela dit, la coordination n'est pas une fin en soi et, pour importante qu'elle soit, elle ne saurait se substituer à la recherche de stratégies propres à améliorer les conditions de vie de la population.

En ce qui concerne la réunion de Nairobi, il s'agissait d'assurer le suivi non seulement des initiatives de l'ONU dans la région, mais également

des nombreux programmes sectoriels adoptés pour la région, dont chacun avait son propre mécanisme de coordination. Il est donc apparu nécessaire de procéder à une rationalisation de ces dispositifs, sans pour autant modifier le contenu ni les objectifs des différents programmes. Les participants ont également souligné la nécessité d'élaborer des objectifs mesurables, devant faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques. Des efforts allant dans ce sens ont été faits dans le domaine de l'éducation, mais également dans d'autres secteurs. En adoptant une telle démarche, l'ONU peut être plus efficace sur le terrain et mieux assumer ses responsabilités à l'égard tant des États Membres que des bailleurs de fonds.

Le PRÉSIDENT remercie Mme Fréchette de sa contribution précieuse au débat.

M. SOARES DAMICO (Brésil) dit que si la faim, la pauvreté et les conflits en Afrique continuent de dominer l'actualité, les événements de ces dernières années n'en autorisent pas moins l'espoir d'une "renaissance africaine". La fin de l'apartheid en Afrique du Sud, le retour à un régime civil au Nigéria et la récente signature d'un cessez-le-feu en République démocratique du Congo : autant d'événements de bon augure qui méritent le soutien de la communauté internationale. Celle-ci doit notamment aider les États africains à mettre en place des mécanismes de prévention et de règlement des conflits, tout en veillant au respect des embargos sur les armes. Pour sa part, le Brésil continue d'apporter un soutien politique à l'Afrique, comme l'attestent sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en Angola et au Mozambique et sa contribution aux négociations sur un cessez-le-feu en Guinée-Bissau.

Le rapport du Secrétaire général (E/1999/79) montre que la croissance économique enregistrée par les pays africains au milieu des années 90 semble s'essouffler. Les investissements étrangers directs en Afrique, d'un niveau dérisoire, sont concentrés dans un petit nombre de secteurs tandis que l'APD ne cesse de diminuer. Si la délégation brésilienne souscrit aux recommandations formulées par le Secrétaire général pour renverser ces tendances, elle note cependant que la contribution de la coopération Sud-Sud au développement de l'Afrique n'est guère évoquée. Il serait pourtant judicieux de consacrer davantage de ressources à la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Pour sa part, le Brésil, dont la moitié de la population a des origines africaines, reste déterminé à oeuvrer en faveur

du développement économique de l'Afrique à laquelle il consacre une grande partie de ses projets de CTPD, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et du développement social. La communauté internationale doit elle aussi renforcer son aide à la région et contribuer ainsi à la pleine réalisation des droits fondamentaux des populations africaines.

M. LIU Xinsheng (Chine) dit que, malgré quelques signes encourageants de redressement, la situation économique et sociale de l'Afrique reste préoccupante. Ces difficultés sont exacerbées par le manque de débouchés et la baisse continue des cours internationaux des produits de base. Au lieu de tirer avantage de la mondialisation de l'économie, les pays africains en subissent plutôt les effets défavorables et se trouvent confrontés à un réel danger de marginalisation. Face à cette situation, la communauté internationale a adopté plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales, dont la réussite dépend toutefois d'une coordination effective placée sous la responsabilité des pays africains eux-mêmes.

M. Liu espère que la communauté internationale aura la volonté politique nécessaire pour venir en aide aux pays africains en ce qui concerne l'accès aux marchés, la mobilisation de ressources financières, la dette extérieure, le développement des moyens technologiques et des capacités de gestion, la mise en valeur des ressources humaines et les réformes. Pour sa part, la Chine a fait du renforcement de sa coopération avec les pays africains un volet important de sa politique étrangère. Sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, elle continuera, par des mesures concrètes, à contribuer au développement économique et social des pays africains.

Mme MUÑOZ PRIETO (Cuba) se félicite de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle considère toutefois que le système des Nations Unies n'a pas encore tenu tous ses engagements à l'égard de l'Afrique et que la communauté internationale doit faire preuve d'une volonté politique plus déterminée et plus durable. Les donateurs traditionnels et les institutions financières internationales doivent accroître les ressources financières destinées aux pays africains et multiplier les programmes d'assistance au développement. Le système des Nations Unies et les autres

organismes compétents doivent promouvoir un climat favorable à l'investissement étranger direct et accroître l'APD.

La délégation cubaine souscrit à la proposition formulée par le Groupe des 77 visant à ce que l'initiative prise par le G-8 au Sommet de Cologne, dont elle se félicite, aboutisse à l'annulation complète de la dette bilatérale publique des pays les plus pauvres, notamment de ceux qui sont touchés par des conflits ou par des catastrophes naturelles. Elle estime que l'action du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique ne peut être fondée sur des indicateurs de résultat qui non seulement contredisent le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, mais aussi introduisent une part de subjectivité et de conditionnalité.

Enfin, la délégation cubaine appelle l'attention sur la proposition qu'elle a faite à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée mondiale de la santé d'envoyer du personnel médical et paramédical très spécialisé dans les régions les plus reculées des pays africains les plus démunis, notamment ceux d'Afrique subsaharienne. Elle espère que cette initiative émanant d'un pays pauvre, victime d'un blocus injuste et connaissant de grandes difficultés économiques, servira d'exemple aux pays qui disposent de davantage de ressources.

M. NENE (Observateur de l'Afrique du Sud) souscrit au discours prononcé par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il se félicite de l'initiative prise par le G-8 au Sommet de Cologne en vue d'alléger la dette des pays pauvres. Il juge néanmoins préoccupante la proposition tendant à ce que le FMI finance cette initiative en vendant ses réserves d'or, ce qui ne pourrait avoir que des effets néfastes sur les pays en développement qui produisent ce métal.

L'Afrique du Sud poursuit ses efforts d'intégration économique au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Mais la région doit faire face au fléau du sida, qui menace de ruiner tous les efforts de développement. Soulignant la nécessité de mettre en place des stratégies plus efficaces aux niveaux national, régional et international, l'observateur de l'Afrique du Sud déplore que quelques multinationales, sous couvert de protection des droits de propriété intellectuelle, s'opposent à l'importation parallèle de médicaments bon marché qui pourraient contribuer à sauver la vie de millions de personnes infectées par le VIH.

La délégation sud-africaine observe que la coordination et l'harmonisation des programmes internationaux consacrés à l'Afrique ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de contribuer au développement du continent. Celui-ci doit malheureusement faire face à de nouveaux problèmes tels que le crime organisé, le trafic de drogue et le terrorisme, qu'il ne peut résoudre sans l'aide et la coopération de la communauté internationale. M. Nene demande à celle-ci de témoigner de la même volonté qu'au Kosovo pour faire face aux crises humanitaires qui sévissent dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest.

M. KHAN (Pakistan) s'associe à la déclaration prononcée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour lever les multiples défis auxquels l'Afrique est confrontée, il souligne la nécessité de mettre en place une stratégie globale où les efforts nationaux seraient appuyés par la communauté internationale et par le système des Nations Unies. Il est indispensable de coordonner l'assistance fournie par ce dernier ou de source bilatérale. La communauté internationale doit avoir la volonté politique d'aider l'Afrique, notamment les pays les moins avancés du continent.

La communauté internationale doit se fixer quatre objectifs prioritaires si elle veut enrayer la marginalisation de l'Afrique. Premièrement, il faut élargir l'initiative d'allègement de la dette prise par le G-8 au Sommet de Cologne, en annulant la dette publique bilatérale des pays les plus pauvres et en proposant un allègement spécial aux pays qui sortent d'un conflit ou ont été touchés par des catastrophes naturelles. Deuxièmement, il faut faciliter l'accès des produits africains aux marchés des pays développés et améliorer la coopération régionale. Troisièmement, il faut favoriser la transformation des matières premières par les pays africains et leur fournir à cette fin les technologies et les ressources voulues. Quatrièmement, il faut accroître les investissements consacrés aux ressources humaines, à l'image de ce que fait le Pakistan depuis 10 ans dans le cadre de son programme d'assistance à l'Afrique.

M. ZAFERA, (Observateur de Madagascar), dit qu'en Afrique, notamment dans les PMA, l'agriculture demeure le principal secteur de l'économie et que son développement constitue le meilleur moyen d'accélérer la croissance et d'assurer la diversification des exportations. De nombreuses embûches subsistent néanmoins pour accroître la productivité agricole : le problème de l'endettement extérieur, qui limite les investissements tant

privés que publics, la baisse de l'APD, les catastrophes naturelles et les difficultés d'accès aux marchés. Les efforts accomplis tant au niveau national qu'au niveau international pour les surmonter demeurent insuffisants.

L'observateur de Madagascar soutient toutes les initiatives lancées en faveur de l'Afrique par le système des Nations Unies. Il se félicite également de l'initiative en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée par la Banque mondiale et le FMI ainsi que d'autres initiatives prises par la communauté des donateurs. La délégation malgache apprécie notamment la nouvelle initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) relative à des programmes intégrés de coopération technique et la convocation, en octobre 1999, de la Conférence de Dakar sur le partenariat industriel et l'investissement en Afrique. Afin d'éviter tout éparpillement des efforts, il est primordial d'optimiser la collaboration entre les différents mécanismes des Nations Unies, les donateurs potentiels et les gouvernements intéressés. Malheureusement, les moyens dont disposent les organisations intergouvernementales pour mener à bien leurs programmes d'assistance technique internationale sont insuffisants.

La délégation malgache souligne que le développement économique de l'Afrique incombe au premier chef aux Africains et que ceux-ci ont montré leur volonté d'engager des réformes politiques et économiques en vue d'assurer une croissance et un développement durables. Plusieurs gouvernements, dont le Gouvernement malgache, ont engagé de nombreux efforts pour combattre la pauvreté. Ils ont néanmoins besoin de l'aide de la communauté internationale pour résoudre les différents problèmes internes dont les causes ne sauraient leur être entièrement imputées. La communauté internationale a le devoir de soutenir les efforts de développement de l'Afrique.

M. NGOUBEYOU (observateur du Cameroun) dit que les activités des Nations Unies produisent des résultats concrets, notamment dans des secteurs clefs tels que le développement social, l'élimination de la discrimination contre les femmes, le développement du commerce et la gestion des affaires publiques. Si l'on veut que les pays africains atteignent une croissance économique de 7 % par an, taux recommandé par le Sommet mondial pour le développement social pour lutter efficacement contre la pauvreté, il faut améliorer et systématiser la coordination des initiatives en faveur du développement, et agir sur le volume des ressources consacrées au financement du développement. La délégation camerounaise est favorable à l'harmonisation

des activités du système des Nations Unies et de celles des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux présents sur le terrain, à condition que le pays récipiendaire garde la maîtrise de sa politique économique, ce qui suppose notamment qu'un effort particulier soit entrepris pour développer les capacités locales. Elle se félicite également de la démarche du Secrétaire général tendant à coordonner au plan régional l'action des organismes qui oeuvrent pour le développement de l'Afrique. S'il est entendu que la communauté internationale doit s'engager à mettre des ressources nouvelles à la disposition de l'Afrique, un règlement de fond de la question de l'endettement permettrait aux économies africaines de dégager des moyens supplémentaires pour les investissements publics. Dans ce cadre, la délégation camerounaise se félicite de l'initiative prise par le G-8 au Sommet de Cologne en faveur des PPTE, en espérant qu'un maximum de pays en profiteront grâce à un assouplissement équitable des critères.

M. LAHIRI (Inde) dit que son pays a toujours accordé la plus grande importance au développement de la coopération économique avec l'Afrique. Par exemple, dans le cadre de son programme de coopération économique et technique, de nombreux étrangers, dont 60 % sont africains, reçoivent une formation en Inde dans divers secteurs d'activité. Des projets d'assistance technique sont également menés en Afrique, où l'Inde est associée aux efforts de coopération régionale déployés au sein de la SADC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Même si la situation économique s'est améliorée en Afrique, la croissance sera insuffisante pour réduire de manière notable la pauvreté. Les pays africains étant essentiellement des producteurs de matières premières qui ont souffert de la détérioration des termes de l'échange, leur intégration dans les marchés mondiaux ne servirait pas à grand chose s'ils ne pouvaient en tirer aucun profit. À cet égard, il est impossible aux agriculteurs africains de concurrencer leurs homologues occidentaux, qui sont fortement subventionnés.

La délégation indienne se félicite de l'initiative prise au Sommet de Cologne en vue d'alléger la dette des PPTE. Elle fait toutefois observer que cette initiative ne doit pas être financée par la vente d'or, car la chute du cours de ce métal aurait des conséquences néfastes pour les pays africains producteurs, et ne doit pas non plus entraîner une diminution correspondante de l'APD. Elle se félicite également de l'initiative de l'OMS "Faire reculer le paludisme", car cette maladie compromet le développement social et

économique de l'Afrique. Elle déplore que les victimes de l'épidémie de sida ne puissent se soigner grâce à des médicaments génériques qui diminueraient de moitié le coût du traitement. Par ailleurs, elle se félicite du programme pour la création d'emplois en Afrique. Tout en prenant note des progrès réalisés dans la coordination des activités du système des Nations Unies, elle s'oppose à toute collaboration avec le cadre général de développement de la Banque mondiale. Enfin, elle souligne que la coordination s'avère sans intérêt si, de plus en plus, les donateurs prennent des mesures unilatérales et ne tiennent pas compte des priorités définies par les pays africains. Ceux-ci ont besoin de l'aide de la communauté internationale dans le cadre d'un véritable partenariat.

M. FEDOTOV (Fédération de Russie) considère que le rapport du Secrétaire général (A/54/133-E/1999/79) constitue une solide base de coopération. Il importe de ne pas relâcher l'effort d'assistance en faveur de l'Afrique et de rechercher dans des domaines comme le renforcement de la légalité et de la démocratie, un bon équilibre entre l'expérience internationale et les traditions et les particularités de chaque pays en sachant que c'est aux pays africains eux-mêmes qu'il incombe de choisir en fin de compte les méthodes de réforme qui leur conviennent. C'est précisément dans cet esprit que la Fédération de Russie contribue à l'assistance multilatérale et met au point des projets individualisés de coopération avec les pays africains. Elle juge encourageante la progression de l'intégration régionale et sous-régionale et pense que le développement social mérite une attention prioritaire. Elle considère également qu'il importe de continuer d'aider les pays africains à rechercher les meilleurs moyens de s'adapter aux conditions de la mondialisation et se félicite des mesures d'allègement de la dette prises par le G-8. L'action de l'ONU, de l'OUA et des gouvernements en faveur de la recherche de la paix doit être intensifiée et la Fédération de Russie salue les mesures concrètes prises par les pays africains pour mobiliser leurs propres capacités en matière de prévention et de règlement des conflits. Tous ces efforts doivent viser l'élaboration de stratégies concertées pour le règlement des conflits conformément à la Charte des Nations Unies.

L'assistance de l'ONU dans le domaine humanitaire revêt une grande importance pour les pays africains en leur permettant non seulement de faire face à des situations d'urgence mais aussi de renforcer leurs capacités

d'intervention. La Fédération de Russie a pris pour sa part des mesures bilatérales et multilatérales concrètes pour former des agents humanitaires africains. Elle souligne la nécessité de renforcer la coopération entre les pays donateurs et les institutions internationales ainsi que le rôle de coordination de l'ONU pour empêcher les doubles emplois encore trop nombreux et estime souhaitable d'associer plus activement la Banque mondiale à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

M. RODRIGUEZ-CEDEÑO (Venezuela) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne que le développement de l'Afrique, fondé sur les priorités définies par les pays africains eux-mêmes compte tenu de leurs spécificités, passe par l'élimination des conflits internes et l'instauration d'une paix durable sur l'ensemble du continent.

Certes, l'effort de développement est avant tout la responsabilité des pays africains, mais le devoir de solidarité - et l'intérêt bien conçu de l'ensemble des nations - imposent à la communauté internationale de seconder cet effort par tous les moyens possibles. Les pays développés doivent faciliter la croissance des économies africaines en adoptant des mesures portant sur l'allègement de la dette et la libéralisation du commerce. Il faut également accroître le flux des ressources financières : investissements privés et publics, mais aussi courants d'APD, qui constituent un apport indispensable pour la mise en oeuvre des politiques concernant l'éducation, la santé, l'amélioration des infrastructures ainsi que la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

Quant aux institutions internationales, il leur incombe de jouer un rôle encore plus actif et plus efficace dans ce processus, ce qui implique un renforcement de la coordination à la fois entre les différentes entités du système des Nations Unies et entre celles-ci et les gouvernements des pays bénéficiaires. Une bonne coordination est nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions menées.

Enfin, pour la délégation vénézuélienne, il est essentiel d'appliquer les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne les mesures destinées à favoriser la bonne gouvernance, le développement social et la promotion de la femme.

M. RACHIDI (Maroc) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Malgré les progrès réalisés par plusieurs pays africains - progrès dont l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a permis de prendre acte - les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique demeurent inquiétants et les engagements pris par la communauté internationale ne se sont pas pleinement concrétisés. Les pays africains restent lourdement handicapés par le fardeau de la dette; la chute des prix des produits de base, les difficultés d'accès aux marchés, le coût élevé des transports dans le continent sont autant d'éléments qui entravent l'effort de redressement de ces pays, réduits à dépendre d'une APD qui ne cesse de diminuer en dépit des objectifs fixés par l'Assemblée générale.

L'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, volet opérationnel du Nouvel Ordre du jour, a certes permis de renforcer les actions collectives au niveau régional mais l'absence de mécanisme de coordination au niveau sous-régional limite leur efficacité. D'une manière générale, la prolifération des programmes et des initiatives au cours des quinze dernières années soulève la question des modalités de coordination. Le rôle de l'Initiative spéciale à cet égard n'a pas été assez clairement défini. Étant entendu que la démarche de l'ensemble du système des Nations Unies doit être guidée par les priorités que l'Afrique a retenues - priorités qui évoluent d'ailleurs rapidement -, il paraît indispensable d'inscrire les diverses interventions dans un cadre économique et social intégré associant toutes les entités concernées, y compris les institutions de Bretton Woods. Il faudrait aussi envisager la création d'un fonds de développement de l'Afrique qui assurerait la mise en oeuvre des initiatives concertées.

M. LEPATAN (Observateur des Philippines) rappelle l'ampleur des problèmes qui assaillent le continent africain. Malgré quelques progrès, le tableau économique reste plutôt sombre. La lutte contre la pauvreté demeure une priorité pour la plupart des pays africains. Beaucoup ont d'ailleurs commencé à prendre l'initiative dans ce domaine, ce qui est encourageant. Mais l'énorme fardeau de la dette continue d'hypothéquer l'effort de redressement. Dans ce contexte, l'initiative en faveur des PPTE est particulièrement opportune. Il reste aux pays développés à dégager les ressources nécessaires

pour en assurer le financement. Il faut aussi que l'APD retrouve des niveaux en rapport avec les besoins du continent africain.

À long terme, l'ouverture des marchés et la stabilisation des cours des matières premières sont indispensables pour donner à l'Afrique les moyens de son autonomie économique. La prochaine série de négociations commerciales multilatérales devrait permettre de mieux intégrer les pays africains, notamment les PMA, dans les courants d'échanges mondiaux. La CNUCED et le PNUD les aident à se préparer à ces négociations. Il faut que les pays développés concrétisent la promesse faite dans le cadre de l'OMC d'accorder un traitement préférentiel aux pays africains dans les secteurs capitaux pour leurs économies.

De plus en plus, l'assistance du système des Nations Unies prend le relais de l'APD. Nombre de programmes mis en oeuvre par différentes entités jouent ainsi un rôle crucial pour le développement des capacités économiques de l'Afrique. L'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a défini les secteurs d'intervention prioritaires. Il s'agit maintenant d'harmoniser les diverses initiatives - tant bilatérales que multilatérales -, et d'établir des mécanismes pour suivre et évaluer la mise en oeuvre au niveau local du Nouvel Ordre du jour, qui devrait constituer un cadre unificateur. Une meilleure synergie et une coordination plus étroite entre les différentes composantes du système des Nations Unies ne pourront qu'aider les pays africains à acquérir la pleine maîtrise de leur développement.

M. REYES RODRIGUEZ (Colombie) affirme que le développement de l'Afrique suppose avant tout un engagement résolu des dirigeants africains vis-à-vis de leurs peuples, le rôle de la communauté internationale étant de favoriser et d'appuyer les initiatives aux niveaux national et régional. Telle est l'orientation définie dans le Nouvel Ordre du jour.

Pour la délégation colombienne, la paix est un préalable au développement. Il faut aussi créer un environnement favorable, à la fois sur le plan national en s'attachant à promouvoir la démocratie, le développement rural, la participation de la société civile, et sur le plan international grâce à une plus grande ouverture des marchés et à l'allègement de la dette, entre autres. La coopération Sud-Sud peut jouer un rôle accru dans ce domaine.

Il faut également renforcer les capacités nationales, notamment pour tirer mieux parti de la coopération extérieure. Enfin, dans le contexte du

fléchissement de l'APD, il importe d'utiliser plus efficacement les ressources financières disponibles, grâce à une meilleure coordination et à une évaluation rigoureuse des initiatives menées par l'ensemble des partenaires de l'Afrique.

M. MANGOELA (Lesotho) relève que si le Secrétaire général fait état dans son rapport (A/54/133-E/1999/79) des nombreuses actions entreprises en Afrique par les entités du système des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, il n'indique pas clairement quelles incidences elles ont eues sur la situation économique du continent. La délégation du Lesotho juge particulièrement intéressantes les initiatives de l'OIT visant à exploiter le potentiel du secteur non structuré pour réduire la pauvreté, notamment parmi la population féminine.

Le Gouvernement lesothan a consenti de gros efforts dans le domaine de l'éducation : le budget annuel de l'éducation a augmenté de 4 % en termes réels, ce qui a permis d'atteindre un taux d'alphabétisation de 70,5 % chez les adultes. En outre, le Gouvernement a décidé qu'à partir de 2000, l'enseignement primaire serait gratuit; cette initiative n'a toutefois pas rencontré le soutien que le Lesotho attendait de ses partenaires.

Il faut d'urgence mettre un terme à la réduction des flux de ressources à destination de l'Afrique. Il est impératif que le Conseil fixe en la matière des objectifs réalistes et mesurables.

Le Lesotho appuie les diverses mesures visant à alléger le poids de la dette des pays africains, notamment dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE, mais met en garde contre les effets pervers de certaines modalités de financement qui, paradoxalement, fragiliseraient l'économie d'autres pays : ainsi, la baisse des cours de l'or provoquée par les ventes de métal auxquelles a procédé le Royaume-Uni pour financer les mesures d'allégement de la dette a d'ores et déjà entraîné la fermeture de nombreuses mines en Afrique du Sud, réduisant au chômage nombre d'habitants du Lesotho qui y travaillaient.

M. FASEHUN (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)) évoque quelques-unes des actions menées par l'OMPI pour renforcer la capacité des pays africains dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du programme WIPOnet, deux organisations régionales - l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle - ont été

retenues pour mettre en oeuvre deux projets pilotes portant sur l'établissement de réseaux locaux. Il est également prévu de relier tous les États africains membres de l'OMPI au Siège de l'Organisation afin de leur faciliter l'accès à l'information sur les régimes de protection de la propriété intellectuelle.

L'OMPI aide également les pays africains à assumer leurs obligations dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). L'assistance fournie porte sur quatre grands domaines : législation, mise en valeur des ressources humaines, renforcement et modernisation des institutions, application des réglementations. Dans ce dernier domaine, 48 stages de formation ont été organisés entre 1996 et 1999. Enfin, l'OMPI a créé en 1998 une unité chargée des PMA au sein du Secteur de la coopération pour le développement. Cette unité supervise 44 projets actuellement en cours dans 38 PMA.

M. KONANDREAS (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) déclare que la FAO répond aux besoins de développement de l'Afrique par toute une série de projets et de programmes d'assistance technique. Outre qu'elle met en oeuvre le Programme spécial pour la sécurité alimentaire dans 25 pays africains, elle a contribué à l'élaboration des projets de stratégies pour le développement agricole national à l'horizon 2010 et coopère avec les secrétariats de plusieurs groupements économiques régionaux ou sous-régionaux afin de mettre au point des projets de stratégies régionales pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Le Réseau du CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire est un mécanisme de coordination utile et les 31 groupes thématiques nationaux établis en Afrique dans le cadre de ce réseau sont des instances de collaboration très efficaces. La FAO contribue d'autre part à l'analyse et à la planification des politiques agricoles dans plusieurs pays africains. Dans le domaine commercial, elle va prochainement entreprendre un important programme qui vise à former dans chaque pays africain un noyau de trois ou quatre spécialistes afin de renforcer les capacités des pays et les préparer au prochain cycle des négociations commerciales multilatérales. Elle s'emploie également à renforcer les capacités nationales et locales en matière de prévention des situations d'urgence et des catastrophes, en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

En 1991, elle a mené 11 interventions d'urgence dans des pays africains pour un budget supérieur à 22 millions de dollars.

Dans le secteur des pêches, la FAO collabore avec d'autres partenaires en vue d'élaborer des politiques et de créer des conditions institutionnelles qui permettent d'assurer une contribution durable des pêches à la sécurité alimentaire. Enfin, elle a mis en train une étude des perspectives du secteur forestier en Afrique qui offrira aux pays africains un cadre pour l'élaboration de leurs programmes nationaux et permettra aux institutions, aux investisseurs et aux entreprises privées d'évaluer leur portefeuille dans ce secteur.

M. ROBERFROID (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit que, si l'on s'accorde dans l'ensemble sur les priorités à établir et sur les stratégies à mettre en oeuvre pour créer des conditions favorables au développement de l'Afrique, il est regrettable que les membres du Conseil n'aient pas exprimé plus résolument leur préoccupation face à la détérioration de la situation des femmes et des enfants, en particulier en Afrique subsaharienne. Les programmes axés sur la réduction de la mortalité infantile, sur la lutte contre les maladies et la malnutrition et sur la promotion de l'enseignement primaire universel ont permis d'accroître la couverture sanitaire et le taux de scolarisation mais les progrès réalisés sont fragiles. Ces activités prioritaires souffrent d'une démobilisation de la communauté internationale et d'une absence de suivi stratégique qui auront des conséquences durables sur les sociétés africaines. La communauté internationale a une responsabilité particulière vis-à-vis de chaque enfant.

Le système des Nations Unies dispose des instruments de coordination nécessaires pour accroître la synergie entre ses différents éléments. Forte de sa présence sur le terrain, l'UNICEF poursuit sa collaboration avec les autres entités du système, l'Afrique restant pour elle une priorité. Dans les pays d'Afrique orientale et australe, beaucoup de programmes visent à accroître la capacité des communautés à lutter contre le VIH/sida. Conjugée à la lutte contre le paludisme, cette action doit contribuer à réduire la mortalité maternelle.

La communauté internationale se doit de soutenir le continent africain dans ses efforts de développement, un développement dont il reste le principal responsable. Elle doit accroître l'APD et mieux la cibler, respecter les objectifs de l'Initiative 20/20, alléger la dette au profit des services

sociaux de base et contribuer à la diversification des économies africaines. L'UNICEF peut jouer un rôle de catalyseur en aidant la jeunesse à assumer davantage de responsabilités et à participer plus largement à la prise des décisions.

M. HUSSEIN (Observateur du Kenya) dit que les mesures prises par le Secrétaire général pour améliorer la coordination des activités en faveur du développement permettront de mieux cibler l'assistance et d'harmoniser les priorités de financement avec les objectifs nationaux. La délégation kényane est reconnaissante au système des Nations Unies de l'aide importante qu'il lui fournit dans le cadre du programme de pays du PNUD. L'intégration de l'économie kényane dans l'économie mondiale entraîne une diversification stratégique et le Kenya a besoin de compétences et de techniques qui lui permettent de promouvoir un développement durable, notamment en tirant parti de la coopération Sud-Sud. La coordination des activités menées par les différentes institutions au titre de la CTPD a malheureusement été insuffisante, tant au plan international qu'à l'échelon du pays, et elle doit être renforcée.

Les pays africains espèrent que les négociations en cours entre l'Union européenne et les pays ACP en vue de la conclusion d'un nouvel accord de commerce et de développement aboutiront et la délégation kényane demande instamment au système des Nations Unies d'appuyer un tel accord qui permettra aux pays concernés d'améliorer leur compétitivité et de faire face à la mondialisation. Le Kenya continue de favoriser une intégration régionale plus poussée en vue de promouvoir la paix et le développement. Il s'est employé notamment à rechercher un règlement pacifique aux conflits de la corne de l'Afrique et souhaite que le système des Nations Unies intensifie son appui aux initiatives de paix régionales. Les pays africains ont d'autre part pris des initiatives énergiques pour promouvoir le commerce intrarégional et les investissements transfrontières. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du COMESA (Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) ont annoncé lors de leur quatrième Sommet tenu en mai 1999 à Nairobi l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici octobre 2000. D'autres groupements régionaux en Afrique prennent des mesures similaires et la délégation kényane félicite la CEA pour l'appui qu'elle leur apporte.

M. HYNES (Canada), rappelant l'engagement résolu de son pays en faveur de l'Afrique, dit que la communauté internationale ne peut pas faire

plus mais ne doit pas faire moins que d'aider les pays africains à façonner leur propre développement. Sans faire grand bruit, les initiatives prises par les pays africains au cours des quelques années passées ont entraîné des améliorations notables dans les domaines politique, économique et social, et ces progrès doivent être soutenus. Étant donné d'autre part, l'énorme coût humain et économique des conflits civils, il importe que l'ONU continue de renforcer ses capacités de prévention et de règlement des conflits. Mais si l'ONU ne peut se dérober à ses responsabilités à l'égard de l'Afrique, rien ne saurait remplacer la volonté politique des pays concernés. Aussi faut-il se féliciter des mesures prises récemment par les dirigeants africains pour renforcer leurs propres capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Le Canada souscrit à l'évaluation faite par le Secrétaire général des obstacles qui s'opposent à l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial et des mesures à prendre pour y remédier. Il consacre pour sa part plus que 40 % de son aide bilatérale aux pays africains. Les sociétés canadiennes procèdent à d'importants investissements directs dans de nombreux pays africains qui mettent en place une économie plus ouverte et transparente. Il a créé un fonds pour faciliter la participation à part entière des pays africains au prochain cycle des négociations commerciales multilatérales. Enfin, il espère que les mesures d'allégement de la dette prises récemment par le G-8 permettront aux pays africains les plus pauvres de consacrer davantage de ressources aux secteurs sociaux de base.

Estimant que le Conseil se doit avant tout d'assurer une coordination efficace des activités des institutions et des pays donateurs aux sièges et sur le terrain, le Canada encourage la Vice-Secrétaire générale à tirer le meilleur parti du mécanisme du Comité administratif de coordination et des réunions régionales annuelles de coordination et il fait valoir l'importance de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales. Si le Conseil parvient à adopter des recommandations concrètes pour encourager et faciliter de nouveaux progrès dans ce domaine, il aura contribué de façon modeste mais réelle, à la cause du développement de l'Afrique.

M. TIDJANI-SERPOS (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit que l'Afrique doit cesser d'être l'objet du discours des autres et devenir le sujet de son propre

discours. C'est pour laisser aux Africains eux-mêmes le soin de définir les priorités de leur continent que l'UNESCO avait réuni à Paris, dès 1995, les Assises de l'Afrique. Il avait été souligné à cette occasion que l'Afrique devait prendre en main son destin et, pour exploiter toutes ses capacités, placer sa confiance en elle-même; qu'elle avait besoin pour se développer de démocratie - une démocratie comprise non comme un modèle à copier mais comme un objectif à atteindre - et de paix, le but étant de remplacer la culture de la guerre par la culture de la paix. Dans la recherche de la paix, la notion de "droit d'ingérence" doit laisser la place à celle de "refus de l'indifférence", plus conforme à la vision culturelle africaine du devoir de solidarité. C'est en tenant compte de tous ces éléments énoncés par les Africains eux-mêmes qu'il faut considérer les problèmes liés à la mise en oeuvre et au suivi coordonné par le système des Nations Unies des initiatives en faveur du développement de l'Afrique. Cette coordination doit respecter les domaines de compétence de chaque institution pour éviter les doubles emplois et la confusion sur le terrain.

M. BOUAH-KAMON (Observateur de la Côte d'Ivoire) relève que l'Afrique fait l'objet d'une attention de moins en moins prioritaire depuis que de nouveaux États nécessitant l'aide de la communauté internationale sont apparus sur la scène mondiale. Les efforts entrepris pour améliorer la coordination en vue de compenser la diminution des ressources disponibles devraient améliorer la qualité des programmes de développement mais ils n'excluent pas la recherche de ressources additionnelles. Pour être efficace, la coordination assurée par le Conseil doit avoir pour objectifs l'établissement d'un cadre de collaboration approprié, l'évaluation des programmes d'action entrepris et des progrès réalisés, la définition des orientations futures et l'identification des obstacles qui s'opposent en Afrique à la réalisation des objectifs des grandes conférences.

Le Conseil devrait encourager les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement à définir une stratégie efficace de mobilisation des ressources, à réduire les coûts administratifs des programmes par un regroupement des services, à former et à utiliser les capacités nationales en vue de réduire les coûts salariaux, à soutenir les initiatives régionales et sous-régionales afin de contribuer à la réalisation de la communauté économique de l'Afrique, à travailler en étroite collaboration avec les institutions africaines compétentes pour accélérer le processus de

l'intégration économique de l'Afrique, à associer les bénéficiaires à la conception et à l'exécution des programmes, à consulter et à associer les ONG africaines compétentes et à collaborer avec la CEA. Le Conseil devrait en outre veiller à ce que les notes de pays et les activités opérationnelles reflètent les efforts de coordination dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'autonomisation et de la promotion de la femme, de l'accès aux services sociaux de base et de l'accès à l'emploi et à des modes de subsistance viables.

La séance est levée à 18 h 20.

-----